

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Etaient Présents 57 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Aimé SOUMET
Laurent KELLER	à	Aracéli ETCHENIQUE
Bernard AURISSET	à	Sandrine HIRSCHINGER
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
Christophe GUERY	à	Michel ADAM

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Michel IDOIBE (excusé), Cédric PUCHEU, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT (excusé),

RAPPORT N° 12-181108-AID-

FONDS DE CONCOURS :  
CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE PRECILHON ET SAUCEDE



Mme BESSONNEAU rappelle que par délibération du 5 juillet 2018, le Conseil Communautaire a précisé les conditions de mise en place du Fonds de Concours aux communes et notamment les conditions d'éligibilité, les critères préférentiels et le financement.

Deux sessions de remise de dossiers sont prévues, le 15 janvier et le 15 juin.

Pour la 2<sup>ème</sup> session 2018, 2 dossiers ont été déposés par les communes ; les projets concernent :

Commune	Projet	Montant opération (HT)	Participation commune (hors subventions)	Montant fonds de concours
PRECILHON	Mise en place d'une réserve incendie	28 000.00 €	18 000.00 €	10 000.00 €
SAUCEDE	Aménagement du cimetière communal	13 125.00 €	8 547.00 €	641.86 €

Le montant total pour la 2<sup>ème</sup> session 2018 est donc de 10 641.86 €, sous réserve d'éligibilité des dossiers.

Il est à noter que la commune de PRECILHON n'en ayant pas bénéficié précédemment, elle pourrait donc prétendre à un fonds de concours de 10 000 € pour ce projet (après avis technique).

La commune de SAUCÈDE a déjà bénéficié de 2 fonds de concours :

- rénovation et l'isolation du logement communal en 2015 (4 499.66 €)
- mise en accessibilité de la salle des fêtes en 2016 (4 858.48 €).

Il est rappelé qu'un crédit de 100 000 € avait été inscrit au Budget Primitif Général 2018.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 58 voix pour, 9 contre (Mme ALTHAPÉ, Mme MÉDARD, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme VOELTZEL, Mme BERGES, Mme GASTON, M. BONPAS-BERNET, M. DARSONVILLE, M. COSTE et 2 abstentions (Mme BALLIHAUT, M. D. MIRANDE)

- **VALIDE** l'éligibilité des dossiers présentés au regard des critères définis le 5 juillet 2018,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 novembre 2018

Suivent les signatures



Affiché le 13.11.18



Le Président

Daniel LACRAMPE